

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-06
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Domaines
de compétences par
thèmes

Sous matière :
Politique de la ville-
habitat-logement

OBJET :
OPERATION
CŒUR DE
VILLE
N°2022-02 –
PROJET
AMÉNAGEMENT
HÔPITAL
REMPARTS –
REMISE EN
GESTION
IMMEUBLE
EPF
OCCITANIE /
VILLE

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine
SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2022

AFFICHAGE EN
DATE
DU 20 JAN. 2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 01 FEV. 2022

Procurations :

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Secrétaire : Sabine CHABERT,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche bourg centre, la
Commune a saisi l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) pour bénéficier
d'un accompagnement sur le périmètre stratégique et prioritaire de l'Opération
Programmée de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).
Une convention d'anticipation foncière « centre ancien » a été signée avec l'EPF le 20
novembre 2018, et complétée par un avenant du 4 octobre 2019.

Un projet d'aménagement, lauréat à l'appel à projet du programme « reconquête des friches » a été réalisé en partenariat avec ALOGEA, l'EPF et la Ville, sur le secteur « Hôpital Remparts ».

Le projet consiste à la construction de 15 logements collectifs et comprend la démolition complète des immeubles existants et la requalification des espaces urbains.

Dans le cadre de ce projet, l'EPF a acquis quatre immeubles constitués de 3 maisons d'habitation sur 3 niveaux et dépendances / garages, figurant ainsi au cadastre :

Section	Situation	Surface
AH 642	29, rue de l'Hôpital	00 ha 00 a 60 ca
AH 643	16, rue des remparts	00 ha 00 a 31 ca
AH 644	18, rue des remparts	00 ha 00 a 43 ca
AH 1150	27, rue de l'Hôpital	00 ha 00 a 54 ca

Il convient de procéder à la remise en gestion des biens à la Ville, préalablement à la réalisation du projet.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature du procès-verbal de gestion.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 21 janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature du PV de remise en gestion des biens acquis par l'EPF dans le cadre du projet d'aménagement.

PRECISE que les parcelles seront vendues par l'EPF à la Société ALOGEA dans le cadre de la réalisation du projet.

PRECISE que les parcelles appartenant à la Ville situées dans le projet d'aménagement seront rétrocédées à la Société ALOGEA.

INDIQUE qu'une délibération ultérieure définira les conditions de cession des ventes à intervenir avec la Société ALOGEA.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
01 FEV. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
31 JAN. 2022
Par publication le
01 FEV. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022
Reçu en préfecture le 31/01/2022
Affiché le 
ID : 011-211100763-20220126-DB202206-DE